



Alors que nous approchons de la fin du premier trimestre, les étudiants et les familles ont la possibilité de changer de modèle d'apprentissage s'ils le souhaitent. Veuillez suivre les instructions ci-dessous pour savoir comment changer le modèle d'apprentissage de votre élève et quand les dates

limites pour le changement sont pour chaque niveau scolaire.

Toutes les familles du lycée qui choisissent de changer de plate-forme d'apprentissage de leurs élèves, soit de hybride à 100% en ligne OU 100% en ligne à hybride, doivent demander ce changement d'ici **le vendredi 16 octobre 2020 à 15h30**. Veuillez [contacter l'école de votre élève](#) pour faire cette demande.

Toutes les familles de la maternelle à la 8e année qui choisissent de changer de plate-forme d'apprentissage pour leurs élèves, soit de hybride à 100% en ligne OU 100% en ligne à hybride, doivent demander ce changement entre **le mercredi 28 octobre et le mercredi 4 novembre 2020 à 3: 30 PM**.

Au cours de cette semaine, aucun processus d'appel n'est requis pour changer le modèle d'apprentissage de votre élève. Veuillez [contacter l'école de votre élève](#) au cours de cette semaine pour faire cette demande.